



---

**ALLOCUTION DE  
MONSIEUR ABDELLATIF JOUAHRI  
GOUVERNEUR DE BANK AL-MAGHRIB**

**Cérémonie de signature de la convention de partenariat  
entre le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Nouvelles technologies,  
l'ANPME et le GPBM**

**Rabat  
Jeudi 12 juin 2008**

Monsieur le Ministre ;

Monsieur le Président du GPBM ;

Monsieur le Président de la CGEM ;

Mesdames et Messieurs les Présidents et les Directeurs Généraux ;

Mesdames et Messieurs ;

C'est pour moi un réel plaisir de vous accueillir à nouveau dans l'enceinte de ce centre de formation de Bank Al-Maghrib. De cette même tribune et en votre présence, nous avons lancé, il y a un an et demi, la campagne nationale sur le financement de la Petite et Moyenne Entreprise, sous le thème « Pour un meilleur partenariat Banques/Petites et moyennes entreprises au service du Développement Humain ».

Nous avons alors émis ensemble l'espoir de voir les efforts consentis par tous les partenaires à cette initiative se concrétiser par des mesures qui contribueraient à lever les contraintes qui entravent le développement des PME.

Cette campagne a permis de tirer deux enseignements majeurs :

- le premier est que l'accès au crédit ne constitue plus un obstacle pour les PME qui ont, néanmoins, manifesté le besoin en crédits spécifiques et en mécanismes de soutien à la création d'entreprises. Cette conclusion va à l'encontre des affirmations, parfois irritantes, de certaines organisations internationales qui persistaient à désigner les difficultés d'accès au crédit comme étant le principal obstacle au développement des PME au Maroc ;

- le second est que les principales doléances exprimées par les PME ont porté essentiellement sur l'accompagnement et l'encadrement pour la réalisation des projets.

Pour notre part nous avons insisté lors de la campagne sur le développement de pratiques de transparence financière et de saine gouvernance au sein des PME.

Ces conclusions rejoignent, d'ailleurs, les analyses faites en interne par Bank Al-Maghrib et nous confortent dans les actions entreprises pour répondre aux attentes des opérateurs.

Au niveau du financement, les évolutions récentes confirment le développement du crédit en faveur des PME.

Ainsi les concours bancaires aux entreprises ont augmenté de 14 % et 27 %, respectivement en 2006 et 2007, alors que pour les cinq années précédentes ce taux n'a pas dépassé 5% en moyenne.

De plus, les enquêtes périodiques de Bank Al-Maghrib sur les conditions d'octroi de crédits font ressortir que le nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un premier crédit en 2007, a augmenté de 20 % par rapport à 2006 et que l'encours des facilités, de montant unitaire compris entre 1 et 15 millions de DHS, s'est établi à environ 80 Milliards de dirhams, soit 30% du total des concours alloués aux entreprises non financières. Cette fourchette est utilisée par Bank Al-Maghrib, en tant que critère pour la définition des crédits bancaires octroyés aux PME.

Ces mêmes enquêtes établissent également que la décrue des taux d'intérêt de ces dernières années bénéficie aux PME; une baisse de 170 points de base a été ainsi enregistrée entre décembre 2006 et mars 2008.

De tels constats m'amènent à évoquer certaines inquiétudes exprimées à l'occasion de l'entrée en vigueur en 2007 de ce qui est communément appelé Bâle II et de son impact sur le financement des PME.

Il me semble utile de recadrer le débat sur cette question. Même s'il est prématuré de tirer des conclusions définitives sur les incidences de cette nouvelle réglementation, on peut d'ores et déjà, compte tenu des tendances observées et que je viens d'exposer, constater qu'il n'y a pas d'effet d'éviction à l'encontre des entreprises et en particulier des PME.

De leur côté, les crédits aux toutes petites entreprises (TPE) jouissent au titre de l'approche Standard de Bâle II d'une pondération de 75% et nécessitent, par conséquent, une couverture moindre en fonds propres de la part des banques.

De même que Bâle II, qui incite à la diffusion des meilleures pratiques financières, devrait conduire à une plus grande disponibilité du crédit en rapport avec le profil du risque de l'entreprise.

Cela veut dire que la qualité de l'information financière et de la gouvernance restent primordiales pour tirer le meilleur profit de ces nouvelles dispositions, aussi bien en termes d'allocation de crédit qu'en termes de taux d'intérêt appliqués.

De plus, Bank Al-Maghrib s'est impliquée activement dans la conclusion de la convention signée en novembre 2005 entre le GPBM et la commission PME de

la CGEM, pour faciliter et rééquilibrer les engagements réciproques portant notamment sur le traitement favorable et diligent des dossiers de crédit et la qualité de l'information financière à la charge des dirigeants des entreprises.

Dans cette optique, Bank Al-Maghrib a édicté, dès avril 2005, une directive qui fixe les éléments d'informations minimums devant être requis par les établissements de crédit pour l'instruction des demandes de crédit.

Dans le même ordre d'idées, nous avons établi un partenariat avec l'OMPIC, qui nous permet d'accéder à sa base de données et nous ouvre ainsi l'opportunité de mener des études sectorielles qui seront mises à la disposition des entreprises.

La Banque centrale a également pris l'initiative de déléguer la gestion de sa centrale des risques à un opérateur privé en vue de la création d'un crédit bureau, dont l'entrée en fonction est prévue au début de l'année prochaine. Ce projet permettra de mutualiser et de globaliser l'information financière.

Les coûts des transactions constituent un autre facteur qui influe sur la compétitivité des entreprises. A cet égard, deux mesures importantes ont été prises et portent d'une part sur les systèmes de paiement et d'autre part sur la tarification des services bancaires.

Pour les systèmes de paiement, Bank Al-Maghrib a, en étroite collaboration avec la profession bancaire, mené ces dernières années un processus de dématérialisation des valeurs échangées qui couvre l'ensemble des régions du Royaume et qui s'est traduit par une réduction significative des délais de règlement et, par conséquent, des coûts des transactions au profit de l'ensemble de la clientèle bancaire.

Au niveau de la tarification des services bancaires, le système bancaire a arrêté les principes directeurs de cette tarification de nature à améliorer les services rendus à la clientèle et réduire davantage les coûts des opérations bancaires.

Enfin, l'étude réalisée sur le système national de garantie menée par le Ministère de l'Economie et des Finances et Bank Al-Maghrib va devoir dégager des recommandations à même de permettre le renforcement de la capacité de soutien et d'accompagnement des PME.

Nous nous félicitons aujourd'hui de voir que l'initiative de la campagne, qui a été entreprise conjointement entre le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Nouvelles Technologies, la CGEM, l'ANPME, le GPBM, la CCG, et BAM se concrétise par des résultats tangibles, comme nous l'avons souhaité et ce, grâce à la conjugaison des efforts de l'ensemble des partenaires.

La convention qui va être signée aujourd'hui définit les engagements réciproques dont la mise en œuvre est confiée, pour l'essentiel, au Réseau des Intervenants dans la Mise à Niveau des Entreprises (RIMANE) qui dispose d'une implantation au plan régional.

Nous sommes conscients que cette approche mérite d'être suivie régulièrement pour être évaluée et renforcée.

Pour sa part, Bank Al-Maghrib veillera lors de ses rencontres périodiques avec le GPBM à faire régulièrement le point sur les relations Banques/PME.

De notre côté, en tant que Banque centrale, nous avons, au niveau de notre organisation interne, dédié toute une entité que nous avons dénommée Direction du Réseau et des Relations avec les Entreprises, qui a pour mission d'assurer

une plus grande proximité avec les opérateurs économiques et un meilleur suivi de la conjoncture économique et financière.

Un premier travail a déjà été réalisé, dans ce cadre : c'est celui de la note de conjoncture que nous publions mensuellement et qui trouve un écho favorable auprès des opérateurs et de la presse.

Dans le même sens, nous comptons organiser, dès octobre prochain, en coordination avec les autorités locales et les opérateurs, une action pilote portant sur la région d'Agadir.

Le bilan que nous dressons aujourd'hui peut témoigner des efforts consentis et des progrès réalisés. Il nous encourage à persévérer pour assurer les meilleures conditions de développement de notre pays et de son insertion dans l'environnement international.

Le principal facteur de réussite est à chercher, à mon sens, dans cette collaboration patiente et confiante qui s'est établie entre les autorités gouvernementales, les institutions spécialisées, le système bancaire et les associations professionnelles.

Je ne saurais terminer sans m'adresser à tous nos organes de presse, télévisions, journaux et radios pour leur exprimer nos vifs remerciements pour l'effort de mobilisation qu'ils ont consenti en vue de couvrir valablement nos actions antérieures. Je reste convaincu de leur volonté de continuer à nous accompagner dans les étapes futures.